

### Contexte

En 2018, les communes d'Evionnaz, Finhaut, Martigny-Combe, Saint-Maurice, Salvan, Trient et Vernayaz se sont lancées dans un processus de création d'un Parc naturel régional. Une étude de faisabilité a été réalisée, permettant de démontrer le potentiel de cette région.

Sur cette base, le plan de gestion pour la phase de création 2022-2024 a été élaboré à partir de 2019 et la population a pu, durant cette phase déjà, donner son avis sur les objectifs et proposer différentes idées de projets par le biais d'un processus participatif. Les communes ont ensuite déposé leur plan de gestion (Demande d'aides financières globales pour la création) auprès du Canton et de la Confédération en juin 2021.

L'association "Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est" a alors été créée le 30 novembre 2021. A partir de janvier 2022, le Parc naturel régional est entré en phase de création et les projets prévus dans le plan de gestion ont pu être mis en route.

Le périmètre du « Parc naturel régional de la Vallée du Trient » couvre une surface de 222 km<sup>2</sup>. Les Dents du Midi ainsi que les Aiguilles du Tour délimitent le Parc naturel régional au nord et au sud et la frontière avec la France ainsi que le Rhône constituent les autres limites à l'ouest et à l'est. Une cohésion territoriale évidente se dégage, façonnée par l'histoire glaciaire de la région, qui a créé de nombreux éléments géomorphologiques remarquables sur l'ensemble du territoire du Parc (marmites glaciaires, stries, roches moutonnées, cirques glaciaires, verrous, gorges, etc.). Les Gorges du Trient, inscrites à l'IFP, en sont le parfait exemple. Chaque commune intégrée au périmètre du Parc possède d'importantes richesses paysagères, naturelles (tant au niveau géomorphologique que biologique) et culturelles.

#### Lien avec les planifications existantes

Pendant la phase de mise en place du plan de gestion et la phase de création, le Parc a eu des relations avec les planifications suivantes, notamment à travers les conseils municipaux qui sont représentés dans les différentes instances en place.

- En 2019, le plan directeur intercommunal Coude du Rhône (PDI) a été lancé. Le PDI a été validé par les exécutifs communaux en octobre 2022 et son approbation par le Conseil d'État est attendue. Toutes les communes du Parc y sont également représentées.
- Au niveau des agglomérations, la commune de Martigny-Combe fait partie de l'Agglo "Coude du Rhône" et la commune de Saint-Maurice a choisi d'entrer dans le projet « Chablais Agglo » en 2023. Le projet d'agglomération "Coude du Rhône" a été adopté par le Conseil fédéral en février 2023.
- Six des sept communes faisant partie de l'Espace Mont-Blanc, le projet de Parc naturel régional de la Vallée du Trient doit aussi se faire en coordination avec le projet de candidature du Mont-Blanc au Patrimoine Mondial de l'UNESCO lancé en 2018.
- Plusieurs plans sectoriels de la Confédération contiennent des objets situés à l'intérieur du territoire du Parc naturel régional et sont pris en compte au niveau de l'étude de faisabilité et des objectifs du projet : PSIA (Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique), PSM (Plan sectoriel militaire), PSE (Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité), Concept transport marchandise ferroviaire.

## Contenu du projet

---

### Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT)

Le territoire du Parc naturel régional de la Vallée du Trient est caractérisé par la densité et la diversité de ses valeurs naturelles, paysagères et culturelles.

On retrouve sur son territoire des sites inventoriés au niveau national mais aussi des réserves forestières (Arpille et Bois Noir) qui permettent déjà la valorisation et la protection des habitats de la faune et de la flore sur de vastes surfaces, ainsi que de nombreuses valeurs culturelles. Ainsi on retrouve sur le territoire du Parc également de nombreux objets appartenant à divers inventaires fédéraux (voir annexe). Le projet de Parc naturel s'appuie sur cette riche base existante et permettra de valoriser le patrimoine naturel et culturel de la région, tout en augmentant sa qualité.

Le riche patrimoine culturel du territoire est à relever. Le développement de la région est intimement lié au développement des voies de communication (voir inventaire fédéral : IVS), du tourisme et de l'hydroélectricité. Etant restée à l'écart du développement du tourisme de masse durant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, la région possède un patrimoine culturel important et bien conservé, associé à un patrimoine agricole traditionnel. Saint-Maurice apporte encore une plus-value à ce patrimoine culturel par ses bâtiments historiques particulièrement remarquables, tels que l'Abbaye, le Château ou le pont sur le Rhône. Les voies de communication historiques tissent aussi un lien entre les communes de la Vallée du Trient et servent de fil conducteur à l'intérieur du Parc. Différents villages de montagne comme de plaine témoignent également de l'histoire de la région, comme l'atteste le riche inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS), régionale et locale. Le patrimoine militaire est lui aussi très important dans la Vallée du Trient, avec de nombreux ouvrages intégrés dans le concept de Réduit Alpin, complété par les « Toblerones » d'Evionnaz ou encore les forts situés à Saint-Maurice. Il peut être valorisé à des fins touristiques.

Cette cohérence historique et géomorphologique permet donc de justifier le territoire défini, qui propose en plus de cela une impressionnante diversité de paysages et de biotopes. En plaine, la réserve forestière du Bois Noir constitue le seul massif forestier reliant les deux versants de la vallée du Rhône entre le Léman et le Bois de Finges.

### La vision et les objectifs du Parc naturel régional de la Vallée du Trient (PVT)

Les objectifs spécifiques du Parc naturel régional de la Vallée du Trient se basent sur les objectifs stratégiques des Parcs d'importance nationale. Les communes ont développé la vision suivante pour le Parc naturel régional :

**« Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient est un territoire attractif qui offre une haute qualité de vie à ses habitants. Il crée les conditions pour un équilibre optimal entre l'humain et la nature ».**

Ainsi, le Parc naturel régional doit contribuer au renforcement des structures déjà existantes et à l'augmentation de la valeur ajoutée économique. En particulier, le PVT doit contribuer à un meilleur équilibre socio-économique entre la plaine et la montagne et à une diversification de l'offre d'emploi.

Les communes du Parc sont concernées par l'enjeu de la pendularité et par le développement démographique. Ainsi, certaines communes de montagne connaissent un déclin démographique, tandis que d'autres, situées en plaine ou à proximité de la plaine, connaissent une croissance démographique.

# Rapport explicatif – Parc naturel régional de la Vallée du Trient

Des thèmes tels que l'agriculture et le tourisme, mais aussi le développement durable de l'artisanat et de l'industrie, doivent être développés dans le cadre du Parc naturel régional. Le Parc naturel régional de la Vallée du Trient propose ainsi la vision d'un territoire attractif qui offre durablement à ses habitants une qualité de vie élevée et qui respecte un équilibre optimal entre l'homme et la nature.

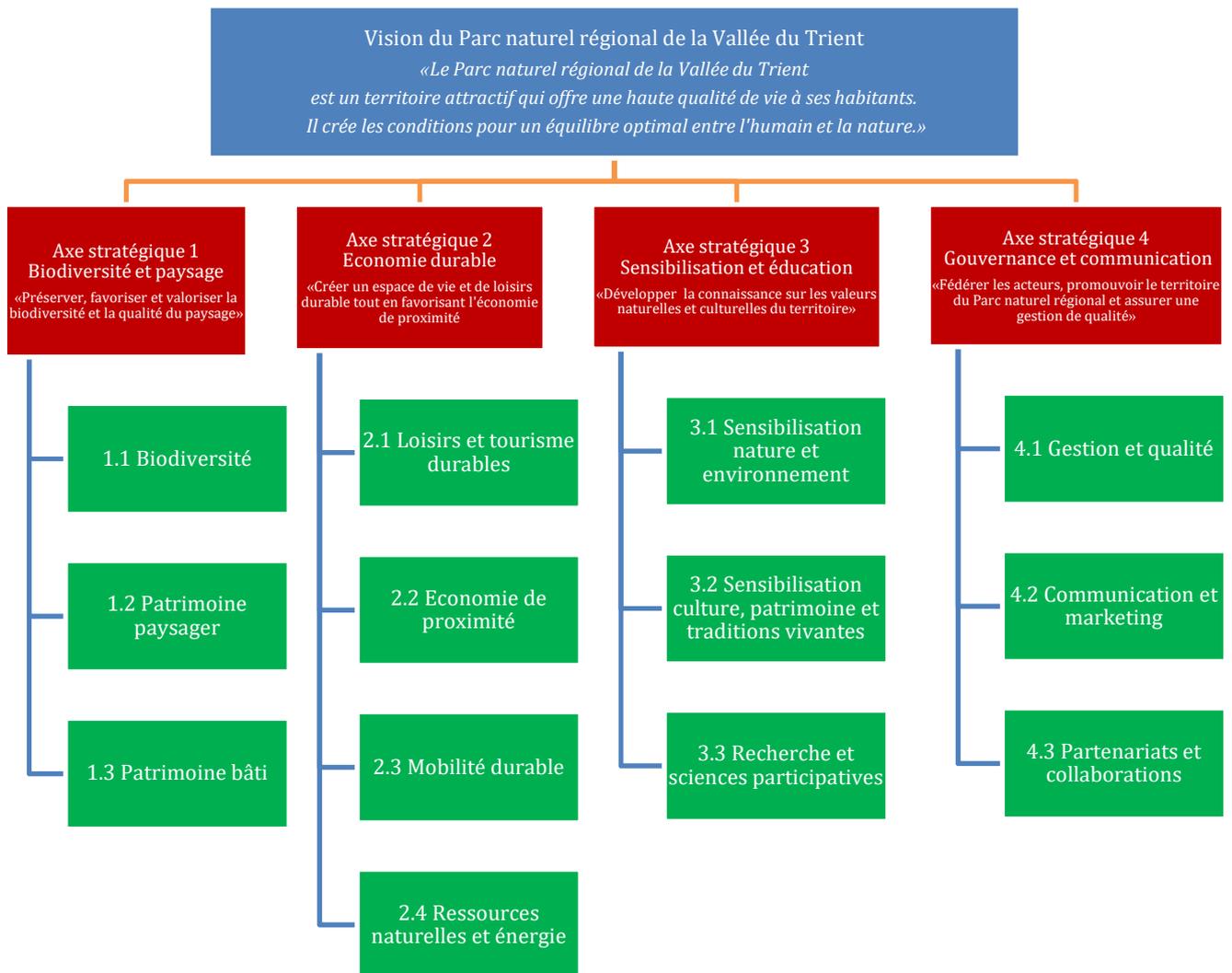
## Pour les prochaines années (2025-2035), le Parc naturel régional a défini ses objectifs stratégiques.

Ces objectifs ont déjà été élaborés au moyen d'un processus participatif en 2020 et il s'agit de maintenir une continuité dans la gestion stratégique du Parc pour les dix prochaines années. Les thèmes attribués à chaque objectif ont toutefois été légèrement adaptés sur la base des expériences de la phase de création.

Voici les quatre objectifs du Parc naturel régional de la Vallée du Trient (2025-2035) :

1. Préserver, favoriser et valoriser la biodiversité et la qualité du paysage
2. Créer un espace de vie et de loisirs durable tout en favorisant l'économie de proximité
3. Développer des offres et la connaissance sur les valeurs naturelles et culturelles du territoire
4. Fédérer les acteurs, gérer et promouvoir le territoire du Parc naturel régional

Ces objectifs correspondent à quatre axes stratégiques, qui comprennent chacun des thèmes et des résultats à atteindre.



## **Axe 1 : Biodiversité et paysage**

La Vallée du Trient et ses alentours est une région caractérisée par la densité et la diversité des valeurs naturelles, paysagères et culturelles de son territoire. Elle englobe plusieurs sites et ouvrages d'importance nationale, tels que les Gorges du Trient inscrites à l'inventaire fédéral du paysage, ainsi que d'importantes réserves forestières qui permettent déjà la valorisation et la protection des habitats de la faune et de la flore. Le Parc représente un territoire typique de montagne, avec de larges surfaces improductives et boisées peu touchées par les activités humaines. Il se situe à un carrefour géologique et climatique. Cette position stratégique, couplée à la présence de corridors faunistiques (dont le Bois Noir reliant les deux versants de la vallée du Rhône), lui confère un important potentiel du point de vue de la biodiversité et de la conservation des espèces. Le Parc développe en particulier des projets liés à la conservation d'espèces rares et emblématiques, et au maintien des milieux ouverts importants tant pour la faune et la flore que pour l'agriculture extensive.

## **Axe 2 : Economie durable**

Dans le domaine « Economie durable », le Parc se positionne particulièrement sur le renforcement des thèmes suivant : Loisirs et Tourisme, Economie de proximité, Mobilité durable, Ressources naturelles et Energie. En effet, ces thèmes possèdent un fort potentiel de développement en lien avec les aménagements et les installations déjà présents sur le territoire du Parc. Les nombreuses infrastructures de production d'hydroélectricité présentes sur le Parc fournissent d'importantes ressources en énergie renouvelable et présentent l'occasion d'aborder la question de l'eau de façon globale (points de vue ressource, paysage, biotopes). Ainsi, le développement des énergies renouvelables doit être possible et contribuer au développement de la région du Parc. Les voies de communication qui ont façonné la région au fil du temps permettent aujourd'hui d'avoir une région très bien desservie en transports publics (exemple de la ligne du Mont-Blanc Express) ainsi que par des routes internationales (route de la Forclaz, du Grand-Saint-Bernard). Cette situation est un atout pour le développement touristique de la région.

## **Axe 3 : Sensibilisation et éducation**

Le Parc se positionne comme un cadre de recherche privilégié, permettant la sensibilisation du public aux problèmes actuels en matière de biodiversité. Le Parc est un lieu de recherche et de formation privilégié en matière de protection de la nature et de l'environnement. De plus, la Vallée du Trient se positionne comme un centre où la formation et la recherche sont particulièrement encouragées par son appartenance à l'Espace Mont-Blanc.

La présence d'associations comme Vallis Triensis, qui a pour but la recherche, l'étude et la valorisation du patrimoine de la Vallée du Trient, ainsi que les collaborations avec des institutions telles que les universités et hautes écoles pour des projets de recherche, constituent des appuis précieux pour permettre au Parc de développer les domaines de la sensibilisation et de la recherche.

Le Parc se positionne particulièrement sur la sensibilisation de la jeunesse, en proposant des activités et des sorties-découverte pour les écoles, des outils pour les enseignants, centrés sur le patrimoine culturel et naturel de la région.

## **Axe 4 : Gouvernance et communication**

Le Parc vise à proposer un processus participatif, qui cherche à fédérer les acteurs de la région et à impliquer la population de façon régulière dans le projet. Les habitants sont considérés comme les premiers ambassadeurs du Parc. Ce dernier favorise aussi la mise en place de partenariats à l'intérieur du périmètre. La création de synergies est encouragée et valorisée, les sociétés et les artisans locaux sont impliqués. Enfin le Parc se positionne aussi sur sa promotion externe.

## Coordination spatiale dans le cadre de la planification directrice cantonale

---

- I. Les deux premières étapes du processus de création d'un Parc ont été réalisées, soit l'étude de faisabilité et la conception. Dans le cadre de ces deux premières étapes, il s'agit essentiellement de démontrer que les exigences minimales pour obtenir le label « Parc » sont remplies, à savoir :
- le territoire du Parc se distingue par sa forte valeur naturelle et paysagère ;
  - le territoire du Parc inclut des objets, soit répertoriés dans un inventaire national tel que ceux des biotopes, des sites naturels ou des biens culturels, soit bénéficiant d'un statut de protection par des dispositions fédérales ou cantonales ;
  - le paysage et les sites construits n'ont pas subi d'atteintes graves dues à des infrastructures techniques, et les écosystèmes n'ont pas été fortement endommagés ;
  - les localités situées dans les Parcs naturels régionaux ont pour l'essentiel conservé leur caractère historique et paysager traditionnel ;
  - les voies de communication et les bâtiments représentatifs de la culture et de l'architecture régionale gardent leur unité ;
  - le Parc repose sur un processus démocratique régional avec participation de la population ;
  - le financement du Parc est assuré à long terme et ne dépend pas uniquement de la Confédération et du canton ;
  - les responsables de la gestion du Parc travaillent de manière professionnelle et disposent des ressources et des compétences spécifiques et administratives nécessaires pour mener le projet à bien ;
  - les responsables présentent une planification claire, un plan de management et des principes stratégiques.

L'étude de faisabilité a pu montrer que le territoire du Parc naturel de la Vallée du Trient (PVT) se distingue par sa valeur naturelle et paysagère. Selon l'outil d'évaluation de la Confédération sur les valeurs naturelles et paysagères, qui intègre autant les atouts que les atteintes, le périmètre obtient une moyenne de départ de 34 points (2019). Sur la base de ces résultats, les sept communes ont décidé d'intégrer le projet de Parc naturel régional.

Chaque commune intégrée au périmètre du Parc, couvrant un territoire de 222 km<sup>2</sup>, possède d'importantes richesses paysagères, naturelles et culturelles. Les nombreux inventaires décrits en annexe témoignent de la richesse de la région et on peut notamment mentionner les inventaires suivants : Les gorges du Trient, inscrites à l'inventaire fédéral des paysages (IFP), les géotopes d'importance nationale comme les formes de raccordement postglaciaires de la cluse du Rhône ou les empreintes de dinosaures d'Emosson, les 3 sites à l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs, la Gouille verte de l'inventaire fédéral des hauts-marais d'importance nationale ou l'Arpille de l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Il convient également de souligner les nombreuses voies de communication historiques de la région, inscrites à l'inventaire fédéral des voies de communication historiques (IVS), ainsi que les nombreux sites d'importance nationale (ISOS).

En règle générale, les paysages et les zones bâties n'ont pas été sérieusement affectés par les infrastructures techniques et la plus grande surface des écosystèmes n'a pas subi de dommages significatifs. Dans la plaine, l'autoroute et la voie ferrée sont les principales causes de dégradation du paysage. Les différentes localités ont pour l'essentiel conservé leur caractère historique traditionnel : toutes les communes contiennent des

objets figurant dans l'inventaire des sites construits d'importance nationale ou dans l'inventaire des voies de communication historiques de Suisse.

Les communes ont pu démontrer, lors de la phase de création, qu'elles s'efforçaient de préserver la forte valeur naturelle et paysagère et de la faire évoluer dans le cadre d'un développement durable. Les différents travaux déjà réalisés dans l'axe 1 Biodiversité /Paysage durant la phase de création montrent qu'il existe un grand potentiel dans toutes les communes de plaine comme de montagne, et qu'elles sont intéressées par la préservation des valeurs naturelles et paysagères. Les différents projets dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation ont également montré que les écoles de la région ainsi que les hautes écoles ont un intérêt à concevoir des programmes éducatifs judicieux dans le cadre du Parc naturel régional et à montrer les valeurs que l'on a à proximité de chez soi.

La population est constamment impliquée dans les offres et les services du PVT, mais aussi dans les différents processus de participation à l'élaboration du plan de gestion pour la phase de création et en novembre 2023 pour la phase de gestion. Lors de la phase de création, une grande importance a été accordée à l'information puis à la mise en œuvre des projets avec les acteurs locaux. Ainsi, le projet "Recherche de Bénévoles" ou "Observatoire du paysage" illustre dans quelle mesure le Parc souhaite intégrer la population dans la réalisation des projets. Dans ces deux projets, la population peut contribuer au développement du Parc par des actions concrètes (voir les flyers en annexes). Le Parc organise plusieurs séances d'information citoyenne dans différentes communes. Ainsi, en 2023, jusqu'à 5 événements de ce type sont organisés pour la population.

En ce qui concerne le financement du Parc naturel régional, les communes élaborent une solution durable dans le cadre du contrat de Parc. Le but est de garantir que des ressources financières et humaines suffisantes soient disponibles pour mettre en œuvre les projets de manière efficace et efficiente et pour atteindre les objectifs fixés.

Le futur plan de gestion 2025-2028 contient les informations détaillées nécessaires sur l'organisation, les projets, les ressources financières nécessaires et le financement du PVT. Pour la phase de gestion, les ressources humaines sont renforcées afin de fournir un travail de qualité et professionnel.

Ainsi, le futur contrat (2025-2035) de l'association PVT avec les communes fixe la participation financière des communes pour 11 ans. Le mécanisme de répartition est similaire à celui de la phase de création. La population pourra voter sur ce contrat en juin 2024.

En ce qui concerne la planification de l'élaboration du plan de gestion et du contrat, nous nous référons au chapitre " Conditions et charges à respecter dans la suite de la procédure ". Il est prévu que le plan de gestion ainsi que le contrat de Parc soient disponibles au printemps 2024 afin que les communes et la population puissent se prononcer à leur sujet en juin 2024.

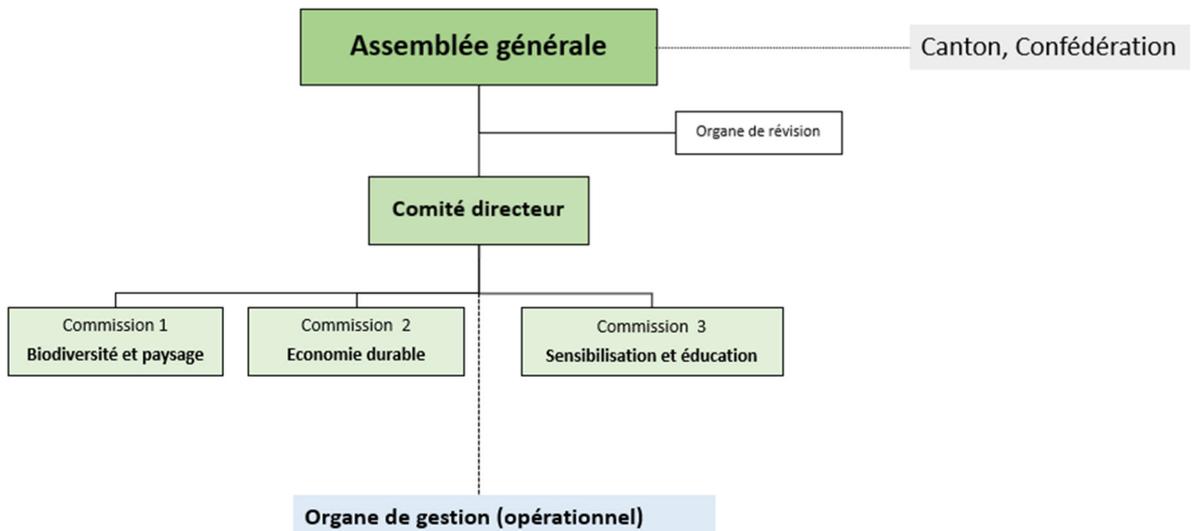
### *II. L'organe responsable du Parc a été créé et les communes du Parc y sont représentées de manière déterminante;*

L'organe responsable du Parc naturel régional est organisé en association (créée en novembre 2021). Chaque commune membre du Parc naturel régional est représentée au sein du comité directeur. Afin de respecter l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale et de garantir une représentation déterminante des communes, un mécanisme donnant aux communes la majorité des voix est appliqué lors des votes à l'assemblée générale. L'association conclut des conventions avec le Canton (et/ou la Confédération) pour la mise en œuvre des projets.

Des commissions constituées d'experts des différents domaines fonctionnent en appui de chacun des 3 premiers axes stratégiques. Chaque commission est également représentée dans le comité directeur.

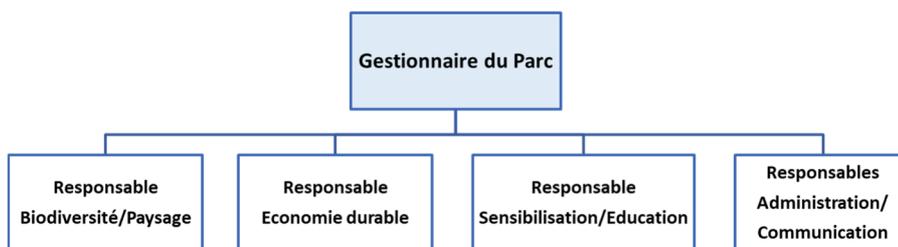
# Rapport explicatif – Parc naturel régional de la Vallée du Trient

Voici l'organigramme de l'organe responsable :



Pour la phase de gestion, la structure de l'organe de gestion sera renforcée avec les ressources nécessaires pour garantir une mise en œuvre de qualité. A cet effet, l'organe de gestion est directement subordonné au comité directeur de l'association. Les responsables des différents domaines (chefs de projets) travaillent en étroite collaboration avec les commissions constituées pour chaque axe stratégique. Il s'agit également de maintenir à l'avenir les synergies déjà mises en place avec Vallée du Trient Tourisme SA.

Voici l'organe de gestion du Parc naturel régional :



- III. preuve est apportée que la coordination entre les activités du Parc et les autres activités à incidence territoriale peut être assurée, notamment avec les plans sectoriels et les inventaires de la Confédération (p.ex. IFP, lignes de transport d'électricité, militaire).

La nouvelle organisation opérationnelle du Parc, qui sera développée dans la phase de gestion, est conçue de manière que le Parc dispose de compétences techniques supplémentaires afin d'assurer la coordination des différentes activités ayant un impact territorial. Les représentants des communes (conseils municipaux) au sein du comité directeur de l'association assurent que les décisions des communes qui ont un lien avec le territoire sont également coordonnées avec le PVT. Ils permettent également de tenir les communes en permanence informées des activités du PVT.

## Conditions et charges à respecter dans la suite de la procédure

---

Le projet est actuellement en phase de création et durera jusqu'à fin 2024.

Dans le cadre du processus démocratique régional, la population a été associée à l'élaboration des projets du plan de gestion de la phase de création 2022-2024 et a eu la possibilité de s'exprimer sur les objectifs stratégiques du Parc naturel régional. Des groupes de parties prenantes ont d'abord été formés et plusieurs ateliers ont été organisés pour définir les orientations stratégiques et développer des projets. L'ensemble de la population a ensuite été informée lors de soirées citoyennes, avant de pouvoir se prononcer et déposer ses idées via une plateforme numérique.

Pour que le PVT puisse passer à la phase suivante du projet, un plan de gestion ainsi qu'un contrat de Parc doivent être élaborés et approuvés. Ce contrat de Parc définit le périmètre, les objectifs stratégiques, les moyens organisationnels et les obligations financières des communes du Parc. Il s'agit d'un contrat entre l'association PVT et chaque commune.

Lors d'une votation populaire organisée en juin 2024, la population de chaque commune décidera l'adhésion ou non de la commune au Parc à partir de 2025. Pour arriver à cette décision, la planification du projet prévoit que la population soumette ses idées de projets pour le plan de gestion de la phase 2025-2028 (via une plateforme digitale) au mois de novembre 2023 et que le plan de gestion et le contrat soient finalisés au printemps afin que les municipalités (en avril 2024) et la population (en juin 2024) puissent se prononcer.

Voici en détail la planification prévue :

1. Définition des objectifs stratégiques du PVT : Septembre 2023 par le comité directeur
2. Définition du plan de gestion et de son cadre budgétaire : Octobre 2023
3. Elaboration du plan de gestion :
  - Elaboration du plan de gestion : Oct-Déc 2023
  - Processus Participatif : Nov 2023
  - Définition des fiches de projets : Déc 2023/Jan 2024
  - Synthèse du plan de gestion : Jan 2024
4. Contrat de Parc / Plan de gestion Décision
  - Elaboration du Contrat de Parc : Jan 2024
  - Consultation des communes (Plan de gestion/ Contrat) : Fév-Mars 2024
  - Décision des conseils municipaux : Avr 2024
  - Votation de la population : Juin 2024

Dans le cas où une commune se retire suite au vote de la population, il faut vérifier dans quelle mesure la cohérence est encore assurée en termes de périmètre global. Une fois la décision des communes prise, les étapes suivantes sont envisagées.

# Rapport explicatif – Parc naturel régional de la Vallée du Trient

5. Demande auprès du Canton / Confédération (Plan de gestion 4 ans/10 ans) : Juillet 2024
6. Mise en œuvre du plan de gestion 2025-2028 : Jan 2025
7. Décision pour le Label (Confédération): 2026

## Enquête publique

---

Dans le cadre du processus démocratique régional, la population a été associée à l'élaboration des objectifs stratégiques et des projets du Parc naturel régional en 2020 pour l'élaboration du plan de gestion 2022-2024.

Pour le développement du nouveau plan de gestion 2025-2028, la population est à nouveau invitée à soumettre des idées de projets au mois de novembre 2023.

Comme mentionné dans la planification, le vote sur le contrat de Parc (entre l'association PVT et la commune) aura lieu le 9 juin 2024 dans chaque commune. Il s'agira d'un vote populaire aux urnes.

## Etat de la coordination

---

Les diverses études menées laissent apparaître que le classement en « coordination réglée » est justifié.

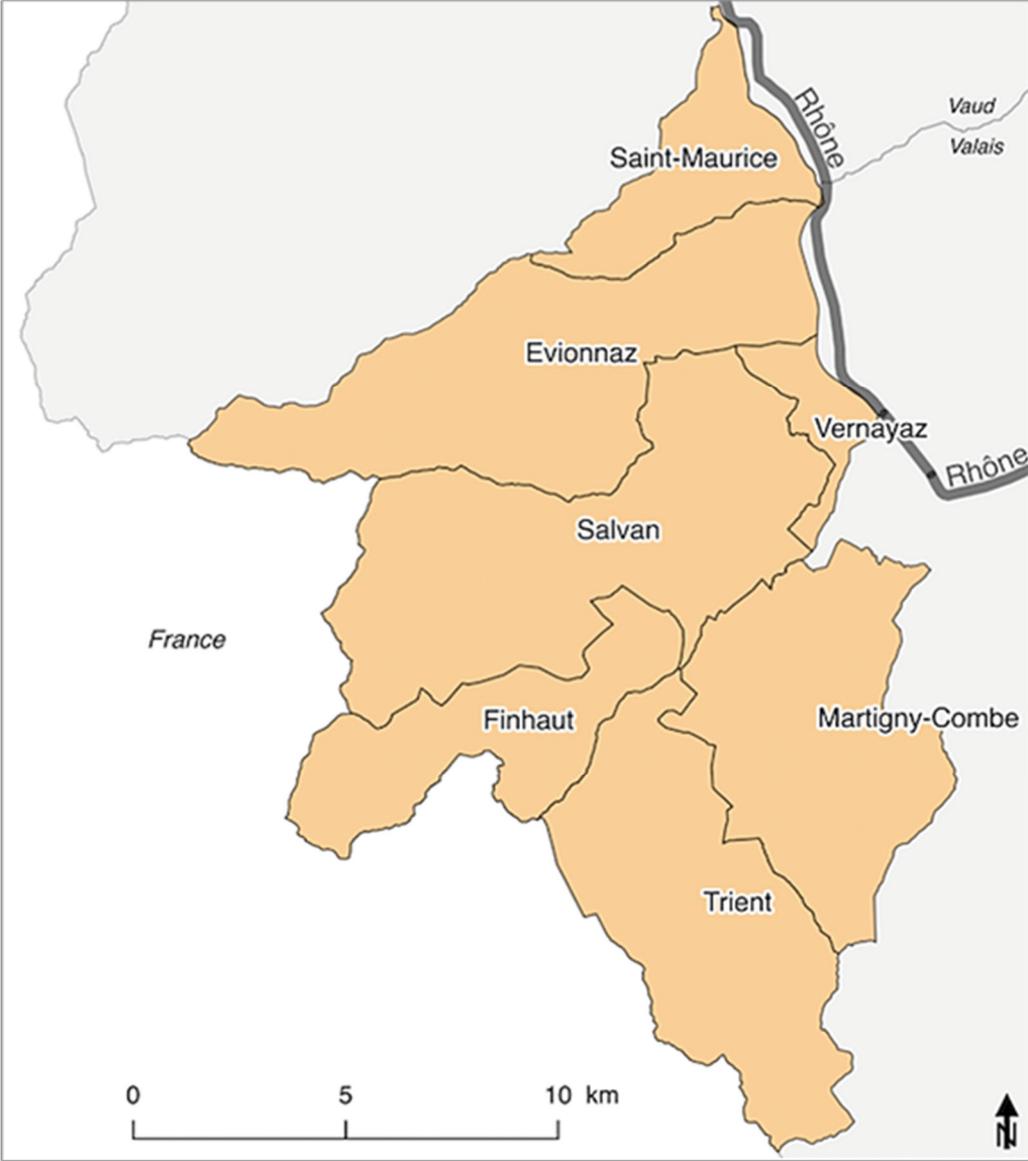
## Documentation

---

- SEREC (2019) : Etude de faisabilité. Pour un Parc naturel régional autour de la vallée du Trient. Communes de Saint-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Finhaut, Salvan, Martigny-Combe et Trient.
- SEREC (2021) : Plan de gestion pour la création du Parc naturel régional (2022-2024). Communes de Saint-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Finhaut, Salvan, Martigny-Combe et Trient.
- Statuts de l'association « Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est » (30 novembre 2021)
- Décisions du Comité directeur du PVT du 20 septembre 2023 concernant les objectifs stratégiques

Cartes

Périmètre du Parc naturel régional de la Vallée du Trient



## Inventaires

---

- Inventaire fédéral des paysages : Gorges du Trient
- Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs : l'Aiguille (Saint-Maurice), la Bâtiaz et Sur le Mont (Martigny-Combe)
- Inventaire fédéral des haut-marais : Gouille Verte (Martigny-Combe)
- Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens : l'Arpille (Martigny-Combe)
- Inventaire fédéral des zones alluviales : Source du Trient (Trient)
- Inventaire des géotopes d'importance nationale : Traces de reptiles de la Golette et mine de Salanfe (Evionnaz), Formes de raccordements postglaciaires de la cluse du Rhône (Evionnaz, Vernayaz, St-Maurice), Dalle à empreintes de reptiles d'Emosson (Finhaut).
- Inventaire fédéral des biens culturels : Château de Saint-Maurice, Maison de la Pierre, Trésor et fouilles archéologiques de l'Abbaye de Saint-Maurice, Musée des fortifications, Fondation des archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice, Abbaye de Saint-Maurice, Pont sur le Rhône (Saint-Maurice) et Bassin d'accumulation CFF (Salvan)
- Inventaire fédéral des sites construits (ISOS) : Saint-Maurice, Evionnaz, Miéville, Finhaut, Le Trétien, Plan-Cerisier
- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse : Grande route avant 1800 (Evionnaz, Vernayaz), Route impériale du 19<sup>e</sup> siècle (Vernayaz), Route carrossable du 19<sup>e</sup> siècle (Martigny-Combe, Trient), Chemin muletier de Tête-Noire (Trient), Chemin du Col de Balme (Martigny-Combe, Trient)
- Inventaire fédéral des corridors à faune d'importance suprarégionale

## Annexes

PARCS SUISSES  
 PARC NATUREL  
 REGIONAL

DE L'ARVILLE

### VALLÉE DU TRIENT

À LA CIME DE L'EST

**PASSÉ**

## OBSERVATOIRE DU PAYSAGE

**PRÉSENT**



Notre paysage est en perpétuel changement et nous documentons cette évolution paysagère en comparant des photographies historiques avec des prises de vues contemporaines. Nous appelons cela un observatoire citoyen du paysage. Nous sommes à la recherche de belles illustrations historiques que nous pourrions scanner et présenter sur notre site internet, avec leur pendant moderne.

**Sciences participatives**  
 Si vous êtes en la possession de photographies, cartes postales ou gravures anciennes (avant 1950) et que vous souhaitez les partager, nous vous remercions de vous annoncer par e-mail à [adrien.favre@parc-valleedutrient.ch](mailto:adrien.favre@parc-valleedutrient.ch).









**POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!**  
 @parcvalleedutrient - [www.parc-valleedutrient.ch](http://www.parc-valleedutrient.ch)

PARCS SUISSES  
 PARC NATUREL  
 REGIONAL

DE L'ARVILLE

### VALLÉE DU TRIENT

À LA CIME DE L'EST

CHOISISSEZ VOTRE PROJET

## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

ET ENGAGEZ-VOUS

Pour quelques heures ou pour un engagement régulier, votre contribution sera précieuse et aura un impact positif sur le territoire du Parc naturel régional!

**COMMENT PARTICIPER ?**

- Collaborez avec le monde agricole
- Contribuez à la recherche scientifique
- Observez l'évolution du paysage
- Participez à l'organisation d'évènements











→